



Commune de Saint-Alban de Montbel

Compte rendu du Conseil Municipal du : 2 Mai 2018

Mme le Maire Annick CHEVALIER : Présidente de séance

Secrétaire de séance : Henri GRIMONET

Membres présents

CHEVALIER Annick

MERCY Paul

DURET Sylvain

NOEL- LARDIN Patrick

EMINET Bernard Paul

POUPENEY Annick

GRIMONET Henri

SZLAPKA Jean

LEGER Luc

Membres absents et excusés

BARDON Benjamin – pouvoir à Annick CHEVALIER

RENAUDIN Géraud pouvoir à Henri GRIMONET

SCHNEIDER Audrey pouvoir à Annick POUPENEY

SENFT Catherine pouvoir à Bernard Paul EMINET

Membres absents non excusés

Néant

Ordre du jour

- Délibération pour validation du principe de télétransmission des actes administratifs via ACTES_{1,2}
- Délibération pour demande de subvention auprès du SDES pour éclairage public opération « Cœur de Village »
- Délibération pour approbation Lot 03 opération « Cœur de Village » **Annulée**
- Délibération pour proposition d'accompagnement par le CAUE dans le cadre de la révision du PLU
- Rajout d'une délibération pour une demande à la DETR – (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- Questions diverses

Début de la séance à 20h10

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

- **Délibération pour validation du principe de télétransmission des actes administratifs via ACTES**

La Préfecture de Savoie annonce que dans le cadre de l'amélioration du mode de transmission des documents, l'application ACTES permet de dématérialiser l'envoi des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire. Le système d'information @CTES permet de transmettre par voie électronique tous les actes réglementaires, les actes individuels, les actes contractuels et les délibérations. Cette télétransmission présente les mêmes effets juridiques que la transmission matérielle, avec la production d'un accusé de réception automatique. Le tarif annuel retenu par la proposition Berger Levraut sera de 60€ HT, la certification pour la signature électronique 330€ une fois et la formation par Agate et le paramétrage 253€.

Délibération pour valider le principe de télétransmission :

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention :

- **Délibération pour demande de subvention auprès du SDES pour éclairage public opération « Cœur de Village »**

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) concernant l'éclairage public dans le cadre du projet "Cœur de Village", pour les 3 mats qui seront disposés sur la place, les 9 luminaires et l'horloge astronomique.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

- **Délibération pour proposition d'accompagnement par le CAUE dans le cadre de la révision du PLU**

Dans le cadre de la révision du PLU, la commune a sollicité l'aide du CAUE pour :

- 1 - La rédaction d'une délibération permettant de garantir la commune quant à d'éventuels recours
- 2 - Une délibération pour la mi-temps de l'année 2018
- 3 - Une aide à l'écriture du cahier des charges et de l'appel d'offre pour la révision du PLU
- 4 - Une sensibilisation et une explication des démarches à mettre en œuvre pour réaliser le projet de la commune.

Délibération acceptant la proposition.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention :

- **Délibération pour une demande de subventions DETR – (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dans le cadre « Cœur de Village »**

Sont éligibles à cette dotation, les communes remplissant les conditions suivantes :

Celles dont la population n'excède pas 2 000 habitants en métropole.

Cette demande de subventions devait être réactualisée avec un plan de financement à compléter.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

Questions diverses

Point sur le « Cœur de Village »

Dans le cadre de l'aménagement de notre cœur de village, l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), missionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, procédera du lundi 14 mai 2018 au vendredi 18 mai 2018 à des sondages archéologiques préventifs sur la place du bourg et ses abords. Un arrêté municipal sera pris pour interdire l'accès et le stationnement.

Explication sur lot infructueux N°3

Le projet de construction de la grenette n'a pas reçu pour la 2^{ème} fois, proposition.

Il en ressort que les entreprises locales ne sont pas toutes aptes à sous traiter la parties toilettes incluse dans ce lot. Les nouvelles modalités de relances sont à l'étude.

Lancement d'un projet de territoire à la CCLA

Projet de territoires avec la CCLA. Pourquoi faire ?

1 - Se donner une vision prospective et avoir un plan d'actions

2 – Positionner la CCLA dans son environnement

3 – Définir les compétences de demain

Jusqu'où et avec l'aide de qui ?

4 - L'identification d'enjeux à l'horizon de 2030 voire au-delà.

5 - Avec l'appui technique externe apporté par AGATE, nécessaire pour assurer l'animation des différents temps et pour réaliser la production des analyses et de documents.

6 – Parmi tous les intervenants sollicités à ce projet, l'accent a été mis sur les conseillers municipaux de chaque commune qui désirent participer et se faire connaître auprès de la CCLA.

Fin du conseil municipal à : 22h

Mme CHEVALIER Annick

Présidente de séance

Henri GRIMONET

Secrétaire de séance